(1) Époux

Prénoms Jeremy, Jacques, Cyrille

Nom (2) NAUDIN

Né (3) le 17 mai 1991

à heures

à Longjumeau (91)

Fils (4) de (5) Eric NAUDIN

et de (5) Véronique, Andrée, Gisèle BONNISSEAU

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le (6)

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

(1) Épouse

Prénoms Aude-Emmanuelle, Marie

Nom (2) SAUVAGE

Née (3) le 21 décembre 1991

à heures

à Melun (77)

Fille (4) de (5) Jean-charles, serge TISSIER

et de (5) Chantal, Colette, Michèle SAUVAGE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le (6)

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

Mariage célébré à Guignes (Seine-et-Marne)

le 03 juin 2017 **à** 15 **heures** 00

Il a été déclaré (8) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Manuel MEDEIROS
Maire

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** 25

le 24 JUIL. 2023

Mentions marginales (7)

Convention de divorce par consentement mutuel déposé au rang des minutes de Maître Virginie MILLET-TENDRON de la SCP Lupiac, notaires à GUIGNES (Seine et Marne) office notarial n° CRPCEN n° 77010, le 7 novembre 2023. le 29 décembre 2023, Manuel MEDEIROS, maire de la commune de GUIGNES (Seine et Marne)

MAIRIE DE GUIGNES (Seine-et-Marne)

L'officier de l'état civil

(1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1ère partie* ..... *2ème partie* ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du* ... »
(3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* »
(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* »
(5) Prénoms et NOM des Parents
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ...* »

(1) _____

Extrait de l'acte de décès n° _____

(2) _____

_____

à _____

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) _____

Extrait de l'acte de décès n° _____

(2) _____

_____

à _____

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas « *Décédé le* » ou « *Décédée le* »
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(1) Premier **ENFANT**

Extrait de l'acte de naissance n° 25

Le 10 janvier 2018

à 16 heures 13

est né(e) (2) Timothy, Romuald, Jacques

NAUDIN

Suivant déclaration conjointe
Du choix du nom en date du : 10/01/2018

du sexe masculin à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne)

(3) _____

_____

reconnu(e) (4) _____

_____

_____

_____

_____

Délivré conforme aux registres, le 12 octobre 2023

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

_____

à _____

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME ...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par « *suivant déclaration conjointe en date du ...* » et/ou « *1ère partie ... 2ème partie ...* » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « *de* (Prénoms, NOM) *née le ... à ...* ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et précisez, en cas de reconnaissance conjointe, « *par les parents* » ou en cas de reconnaissance séparée, « *par le père* » ou « *par la mère* ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « *par ...* (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « *Décédé(e) le ...* » ou « *Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement* ».